

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de GOUAIX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, M. Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE,
Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M Jean MICHOT, M Michel ROUSSEL, M.
Razak IDRISOU, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine LEDEUX, M. Kevin REGINARD
formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : - Mme Hélène LEONARD a donné pouvoir à M. Jean-Paul FÉNOT
Mme Françoise CHANTRAIT a donné pouvoir à Mme Laure VERRIER
M. Cédric LESAGE a donné pouvoir à Mme Sandrine LEDEUX

Absent : -

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline LISSA

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- 1- approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023
 - 2- délégation du maire
 - 3- travaux supplémentaires programme de rénovation ECLAIRAGE PUBLIC 2023
 - 4- GRDF -Redevance d'occupation du domaine par les ouvrages de distribution gaz naturel
 - 5- subvention FIESTA IBERIQUE
 - 6- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la vidéoprotection – phase 2
 - 7- subvention centre de santé
 - 8- exonération loyer épicerie jusqu'au 18 juillet 2024
 - 9- rétrocession d'une concession funéraire
- Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Monsieur ROUSSEL demande si le remplacement du climatiseur cantine est à l'intérieur ou à l'extérieur ?

Concernant le point 4, subvention du centre de santé, Madame LEDEUX souhaite qu'il soit indiqué que le conseil demande qu'un courrier soit adressé à la scic pour obtenir le budget, une visite afin de présenter les chiffres et pour un échange verbal.

Madame LEDEUX souhaite qu'il soit indiqué que l'ensemble du conseil émette un avis favorable pour l'installation de VMC dans les logements communaux.

Le procès-verbal n'apportant pas d'autres remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

2) DELEGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes en vertu de ses délégations :

Décision n°28/2023	Remplacement du tintement moteur défectueux à l'église - Mamias	Montant de la mission : 1 232,00 € HT soit 1 478,40 € TTC
Décision n°29/2023	Travaux de couverture logement	Montant de la mission : 963,00 € HT

	communaux – entreprise Bertamini	soit 1 155,60 € TTC
Décision n°30/2023	Travaux complémentaires pour installation vmc logements communaux – entreprise H2y	Montant de la mission : 9 631,10 € HT soit 10 594,21 € TTC
Décision n°31/2023	Mise en peinture des barrières de sécurité des rues dans tout le village – choix de l'entreprise	Montant de la mission : 5 895,00 € TTC (exonérée de TVA)
Décision n°32/2023	Travaux de peinture logements de Flamboin (portes de garages, porte de cave, portillons) – choix de l'entreprise	Montant de la mission : 1 925,00 € TTC (exonérée de TVA)
Décision n°33/2023	Travaux supplémentaires pour logements communaux – entreprise H2y	Montant de la mission : 3 993,50 € HT soit 4 392,85 € TTC
Décision n°34/2023	Nettoyage et pompage de sable et boue dans huit passages du ru – entreprise Sarp	Montant de la mission : 7 268,00 € HT soit 8 721,60 € TTC
Décision n°35/2023	Intervention locaux Thomas – installation électrique côté association - Ronyelec	Montant de la mission : 3 889,62 € HT soit 4 667,44 € TTC
Décision n°36/2023	Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine - Henriot	Montant de l'achat : 7 412,00 € HT soit 8 894,40 € TTC
Décision n°37/2023	Rabattage, taillage, coupe et arrachage de thuyas du tennis- Tripé paysage	Montant de la mission : 3 575,00 € HT soit 4 290,00 € TTC

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

3) TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PROGRAMME DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2023

Monsieur le Maire informe que suite à la dernière réunion du SDESM, la commune a été sélectionnée pour bénéficier du fonds vert. Toutes les lampes jaunes sont à changer.

Madame LEDEUX signale que suite à un accident, cela fait 2 ans qu'un candélabre est tombé.

N° 77 208 23 07 43

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Gouaix est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le budget inscrit et voté selon le montant de l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion du programme de rénovation d'éclairage public 2023 ;

Considérant, le montant des travaux supplémentaires est valorisé selon le devis de l'entreprise attributaire à 5462,89 € HT soit 6 555,47 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de travaux supplémentaires d'après le devis de l'entreprise attributaire
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux supplémentaires concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les travaux supplémentaires concernant le réseau d'éclairage public de la grande rue et du chemin du cours aux piats,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux du programme 2023.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

4) GRDF -REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION GAZ NATUREL

N° 77 208 23 07 44

Vu l'article L. 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à percevoir de GRDF la redevance d'occupation du domaine par les ouvrages de distribution gaz pour l'exercice 2023, soit la somme de 562,00 €.

5) SUBVENTION FIESTA IBERIQUE

Monsieur le Maire informe que l'association Fiesta Ibérique a organisé le 14 juillet et a donc eu des dépenses.

N° 77 208 23 07 45

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que l'association Fiesta Ibérique a participé à l'organisation du 14 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 313,52 € à FIESTA IBERIQUE.

6) ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION – PHASE 2

Monsieur IDRISOU rappelle que la mise en œuvre de la phase 1 a déjà été votée. Suite au passage du prestataire, cela a donné lieu au rapport. Il serait peut-être envisageable de rajouter d'autres points. Il a été discuté en commission des travaux le vote de la phase 2. Pour qu'on puisse réaliser le projet, il faut faire des demandes de subventions. Or, il n'est pas possible de faire des demandes de subvention sans avoir fait de dépôt en préfecture.

Monsieur REGINARD demande si d'expérience le prestataire connaît le montant des subventions ?

Monsieur IDRISOU précise qu'il y a deux ans, il était question de 80 % de subvention. Aujourd'hui, nous sommes dans l'ordre de 50% - 60 %. L'idée est de voir les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

Madame LEDEUX estime que les infrastructures et l'intercommunalité doivent eux-mêmes équiper leurs structures.

Monsieur le Maire précise quand ce qui concerne la Communauté de Communes, un devis pour la protection sur le gymnase est réalisé. En revanche, si un city stade ou des appareils de musculation étaient déployés, il faudra surveiller.

Madame GANDOIN demande s'il s'agit de caméras qui surveillent les routes ? A-t-on besoin d'en avoir autant ? A-t-on besoin de surveiller d'aussi près le village ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de surveillance de particulier.

Monsieur REGINARD précise que l'optimisation est faite par un expert.

Monsieur IDRISOU rajoute que l'expert n'a pas eu connaissance du diagnostic de la gendarmerie et il a fait les mêmes propositions. Il faut ceinturer les points d'entrées afin d'éviter les zones grises. Les caméras ne sont pas là pour surveiller les domiciles. Il est possible de prendre des options.

Monsieur le Maire précise que sur certaines caméras, il faut prendre l'option de poursuite.

Monsieur GRIFFE demande si dans le temps, il sera possible de rajouter des caméras ?

Monsieur IDRISOU répond que oui.

Madame LEDEUX rajoute que le projet est soumis à subvention pour continuer.

N° 77 208 23 07 46

Vu la délibération n°77 208 23 01 07 du 09 février 2023 concernant la phase 1 – étude de faisabilité.

Vu l'étude budgétaire de l'entreprise Protecna.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de mise en place du système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, 14 voix « pour » et 1 voix « contre » (S. GANDOIN):

- **DECIDE** d'approuver la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par l'entreprise PROTECNA pour la phase 2 : étude de faisabilité pour un montant HT de 800,00 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

7) SUBVENTION CENTRE DE SANTE

Monsieur le Maire trouve que le bilan de 2022 ne reflète pas l'activité du centre de santé, il n'y avait qu'un seul médecin. Depuis la fin du printemps, il y a deuxième médecin à temps partiel.

Madame LEDEUX demande si les documents indiqués dans le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03 mai 2023 nous ont été adressés ? Les chiffres reflètent une santé plutôt fragile. Le poids du fonds de roulement est négatif. La scic n'a pas assez de ressources et la présidente attend sur les subventions des communes pour vivre.

Monsieur IDRISOU estime qu'il faut apporter des solutions pour nos concitoyens.

N° 77 208 23 07 47

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la fragilité du modèle économique du centre de santé, il est nécessaire de verser une subvention,

Vu le courrier de la gérante du centre de santé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, 12 voix « pour » et 3 voix « abstention » (S. LEDEUX, C. LESAGE et K. RÉGINARD) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 3 050,00 € au Centre de Santé Rural Brie Est,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget de la commune.

8) EXONERATION LOYER EPICERIE JUSQU'AU 18 JUILLET 2024

Monsieur REGINARD demande des précisions sur les frais engagés pour l'installation des prises.

Monsieur MICHOT informe que les épiciers n'ont pas été aidés. Leur demande de prêt a été refusée et les subventions aussi. Ils ont mis leurs propres deniers pour pouvoir démarrer l'activité. Ils sont volontaires, ils prévoient l'achat de matériels pour se développer et proposeront d'autres services.

Madame VERRIER donne le point de vue de Madame CHANTRAIT. Cette dernière n'est pas favorable pour l'exonération du loyer. Ils ont déjà obtenu 3 mois de loyer gratuits. La commune a déjà fait beaucoup de travaux. Une demande similaire avait été faite par l'épicier de Maison-Rouge et avait été refusée.

Monsieur GRIFFE propose de faire un tour de table afin d'avoir l'avis de tout le monde. Il serait d'accord que la commune prenne en charge les prises électriques puisqu'il s'agit d'un bâtiment communal. Après, il n'irait pas plus loin que les trois mois gratuits.

Madame VERRIER émet un avis favorable pour une aide d'un an.

Monsieur TAUSTE est du même avis que Monsieur MICHOT. Imaginons que les épiciers ferment, nous allons nous retrouver avec un local vide qu'il va falloir chauffer. Autant les aider et développer le commerce qui pourra servir.

Mesdames LISSA et DANTIGNY et Monsieur MICHOT émettent un avis favorable.

Monsieur ROUSSEL émet un avis favorable, mais trouve dommage que l'épicier de Maison-Rouge ai été remercié pour avoir fait la même démarche.

Monsieur IDRISOU pense que la demande qui est formulée avec les éléments qui sont proposés, c'est juste pour expliciter les surcoûts auxquels ils ont été confrontés. Monsieur MICHOT faisait état des difficultés qu'ils ont eu et des solutions qu'ils ont dû adopter. C'est une manière de nous faire prendre conscience que la situation est fragile. Ils ne demandent pas le remboursement des frais de notaire ou des frais. Nous ne sommes pas dans une compensation, mais dans une recherche de viabilité de leur projet. Si ça peut leur permettre d'investir, de se développer et à terme qu'on puisse commencer à toucher des loyers, faisons cet effort.

Madame GANDOIN émet un avis favorable pour les aider peu importe sous quelle forme.

Madame LEDEUX parle au nom de Monsieur LESAGE. Il dit qu'effectivement, si la commune n'a pas mis les prises, il faudrait que le montant, sur présentation des factures, leur soit remboursé. Cela leur permettrait d'avoir une trésorerie pour leur loyer. Il leur a donné l'adresse de fournisseurs. Ce qui est du reste, comme nous ne savons pas ce qui a été négocié, comme les panneaux, il s'en tiendrait là et ne prendra pas part au vote.

Madame LEDEUX pense qu'il faut impérativement rembourser cette facture, cela est dû par la commune, nous sommes propriétaires. Effectivement, ne connaissant pas les tenants et les aboutissants qui ont été négociés autres que les trois mois de loyer.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été négocié. Il a été appliqué chez le notaire ce qu'il a été décidé par le conseil municipal.

Madame LEDEUX précise que l'achat des panneaux n'est pas passé au conseil municipal. Elle pense qu'il faut les aider. En revanche, le rappel fait dans le courrier ne lui plaît pas. Elle s'en tiendra là et ne prendra pas part au vote.

Monsieur REGINARD est plutôt pour, mais quand nous arrêterons-nous ? Il ne faut pas oublier que la toiture est à refaire.

Monsieur GRIFFE trouve que c'est bien de vouloir les aider, mais cela va créer un précédent. Si un jour il y a quelqu'un d'autre qui s'installe, il va vouloir la même chose.

Monsieur IDRISOU répond que cela n'est pas un droit.

Monsieur le Maire estime qu'il faut aider les commerçants parce qu'ils ont eu le courage de se lancer.

N° 77 208 23 07 48

Vu le bail commercial signé le 04 juillet 2023 et rédigé par Maître LETELLIER Axel, Notaire à Provins (Seine-et-Marne),

Vu la délibération n°77 208 23 01 14 du 08 février 2023 accordant un décalage de loyer de 3 mois,

Vu le courrier des gérants de l'épicerie,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Madame LEDEUX Sandrine et Monsieur LESAGE Cédric ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité des votants, 11 voix « pour » et 2 voix « contre » (F. CHANTRAIT et J. GRIFFE) :

- **ACCEPTE** un décalage de loyer jusqu'au 18 juillet 2024

9) RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur le Maire informe qu'une personne sollicite la commune pour la rétrocession d'une concession au cimetière.

N° 77 208 23 07 49

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame AVENANT Liliane a fait une demande de rétrocession de la concession 1583 qu'elle a achetée le 16 décembre 2015 pour 30 ans.

La concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame AVENANT Liliane déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 111,35 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la demande de Madame AVENANT pour la rétrocession à la commune de Gouaix
- **REVERSERA** la somme de 111,35 € à Madame AVENANT pour les années restantes.

oooOooo

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des remises des prix pour les CM2 passés en 6^{ème} et les élèves de 3^{ème} reçus au brevet des collèges, organisation remise des colis des anciens, remise des livres de Noël.

Monsieur le Maire informe que la remise des prix pour les CM2 passés en 6^{ème} et les élèves de 3^{ème} reçus au brevet des collèges est possible et demande à Mesdames LEONARD et LEDEUX de s'en occuper.

Madame LISSA informe que certains anciens souhaitent revenir au banquet.

Le conseil municipal est informé que les personnes ne venant pas au repas reçoivent un colis.

Madame LEDEUX précise qu'organiser un repas en si peu de temps sera trop juste.

Monsieur TAUSTE propose que le repas soit organisé en janvier.

Madame LEDEUX demande s'il ne serait pas plus judicieux de réinclure le repas l'année prochaine. Pour cette année, distribuer les colis et expliquer aux gens les changements.

Monsieur IDRISOU demande si on sera en capacité de ressources d'organiser le repas et la distribution des colis dans les trois mois qui viennent ? On sait que lorsqu'il faut se mobiliser, nous sommes nombreux. On va prendre une décision ce soir et le travail va se reposer sur deux personnes. Si nous avons la capacité de faire les colis cette année et si c'est plus gérable pour nous, envisageons l'année prochaine le retour au repas.

Madame LEDEUX pose la question de la distribution des colis, car l'année dernière Mesdames CHANTRAIT et VERRIER voulaient revenir au système où les gens venaient retirer les colis en mairie autour d'une collation.

Homologation et contrôle des infrastructures

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de demander l'homologation des terrains.

Tribunal administratif : Affaire Janinet

Monsieur le Maire informe avoir eu la communication d'un mémoire en défense très complexe qui a été validé. La procédure suit son cours.

Courrier au SMETOM pour le retrait des conteneurs à verres et à journaux

Monsieur le Maire informe qu'il y a des problèmes autour de la déchetterie avec le conteneur à verres. Des travaux sont en cours. Le conteneur devrait être à l'intérieur de l'enceinte.

Travaux logements de Flamboin

Monsieur le Maire informe que les travaux des logements de Flamboin sont terminés et réceptionnés. Les réserves ont été levées. Les gens sont contents. Nous n'avons pas dépassé l'enveloppe.

Organisation carnaval communautaire

Monsieur le Maire informe avoir transmis à l'ensemble du conseil un mail concernant l'organisation d'un carnaval communautaire le 10 mars 2024.

Questions diverses lors du conseil municipal

Madame LEDEUX précise que l'opposition envoie ses questions diverses 48 heures avant le conseil municipal. Tout le monde n'envoie pas ses questions ?

Monsieur le Maire répond que non.

Madame LEDEUX demande s'il s'agit d'une obligation ou pas ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une commodité pour celui qui doit répondre. Effectivement, Madame LEDEUX a raison, la prochaine fois envoyez vos questions.

Monument aux morts, fleurissement rond-point, nettoyage foyer rural

Madame LISSA demande s'il est possible de mettre du buis à chaque coin du monument aux morts ? Il y a un seul rond-point avec de la terre, est-il possible de le fleurir ? Au foyer rural, jamais ce n'est nettoyer où il y a la lavande. Les mégots sont par terre.

Monsieur le Maire répond que cela serait possible si nous avions un quatrième cantonnier.


Démission d'un conseiller municipal

Madame GANDOIN informe que ces derniers mois elle n'a pas été très présente. Avec son nouveau travail, il ne lui est pas possible d'assister aux réunions du conseil. Elle a donc décidé de démissionner de son mandat de conseillère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

La secrétaire

LISSA Jacqueline



Le Maire

FENOT Jean-Paul



